

Saint-Xandre : les riverains sont excédés du Parc d'activité de l'Aubreçay



Parmi les nuisances pointées du doigt par les riverains figure l'accumulation de sacs à ordures en périphérie de la zone. © Crédit photo : Yannick Picard

Par Yannick Picard

Publié le 29/09/2022 à 14h36

Mis à jour le 29/09/2022 à 14h36

Depuis le début du chantier, deux ans en arrière, le parc d'activité du hameau de l'Aubreçay, que ses riverains qualifient de zone industrielle, n'en finit pas de faire parler de lui. Bien que les lots soient viabilisés, la Communauté d'agglomération (CdA) de La Rochelle, propriétaire du foncier, ne peut pas les commercialiser tant que les recours déposés par les riverains ne sont pas purgés.

Mais depuis avril, ces derniers doivent faire face à une autre difficulté. « Il y a un flux incessant de caravanes de la communauté des gens du voyage. Dix arrivent. Cinq repartent. Là ce sont plus de 100 qui se sont installées », rapporte Jonathan Fèvre, président de l'Association de riverains de l'Aubreçay (ARA). « Lors de notre réunion publique en présence des membres de la CdA, en novembre dernier, l'atout principal que devait nous apporter l'arrivée de la zone industrielle était que nous n'aurions plus jamais de gens du voyage l'été et que nous serions tranquilles pour l'avenir », ironise-t-il.

En attente de jugement

À noter qu'aujourd'hui, le village de Saint-Xandre flirte avec la barre fatidique des 5 000 habitants. Une fois dépassée avec l'arrivée de nouveaux Saint-Xandrais, les élus auront l'obligation, au titre de la loi Besson du 5 juillet 2000, de mettre en place une aire d'accueil pour les gens du voyage.

En attendant, même si cela ne résoudra pas l'accueil des grands passages sur la CdA qui n'a toujours pas d'aire pour les recevoir malgré l'obligation qui lui en est faite, les membres de l'ARA ont l'impression d'assister au jeu de la patate chaude. « Nous avons appelé la maire, Évelyne Ferrand. Elle nous a répondu qu'elle ne pouvait rien faire car c'était un terrain privé », poursuit Jonathan Fèvre.

Jusqu'à emmener le débat sur un autre terrain : « On nous impose une punition par rapport aux recours et à la procédure en cours. Car le service développement économique de la CdA ne peut rien faire aujourd'hui tant que l'affaire n'est pas statuée par le tribunal administratif. Notre combat, aujourd'hui, est contre la déchetterie qui doit être construite sur cette zone et qui n'était pas prévue. »